

LA LETTRE D'INFO N°5

Mai/Juin 2018

Afin de préparer votre tri avant votre venue à la déchèterie, vous trouverez ci-dessous l'ordre de disposition des différentes bennes.

A la déchèterie de Rupt sur Moselle



- 1 Métaux, ferrailles
- 2 Tout-venant
- 3 Bois
- 4 Papiers, cartons
- 5 Meubles
- 6 Plâtres
- 7 Gravats
- 8 Déchets verts

A la déchèterie de Fresse sur Moselle

- 1 Déchets verts
- 2 Plâtre
- 3 Meubles
- 4 Métaux, ferrailles
- 5 Papiers, cartons
- 6 Bois
- 7 Tout-venant
- 8 Gravats



Les gravats à la loupe...



Sont autorisés

- Béton / Béton cellulaire
- Briques
- Tuiles et céramiques
- Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses
- Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron
- Terre et Pierres
- Déchets de matériaux à base de fibre de verre

Ne sont pas autorisés

- Verre
- Papiers
- Emballages
- Plâtre
- etc...

Retour sur l'opération « compost »



C'est la **3^{ème} année** que la CCBHV organise une opération « compost ». Elle a eu lieu en 2018 sur le site de la déchèterie de Rupt sur Moselle les 30, 31 mars et 13 avril dernier. Environ **40 m³ de compost ont été distribués gratuitement aux 215 personnes** s'étant préalablement inscrites auprès de nos services. Devant son succès grandissant, cette opération **sera renouvelée l'année prochaine.**